



DIRECTEUR CRECHE COLLECTIVE (H/F)

Filière : Médico-sociale

Catégorie : A ou B

Cadre d'emploi : Éducateurs territoriaux de jeunes enfants/ Infirmiers territoriaux en soins généraux
Puéricultrices territoriales

Grades : Éducateurs territoriaux de jeunes enfants/ Éducateurs territoriaux de jeunes enfants principal /
Infirmiers territoriaux en soins généraux classe normale – classe supérieure / puéricultrice classe normale

Temps de travail : COMPLET

RATTACHEMENT

Direction Générale Adjointe : Pôle Education et culture

Direction : Petite-Enfance

	A	B	C
Nombre d'agents rattachés au service	12	22	108

MISSIONS ET CONTEXTE :

Sous la responsabilité de la Direction Petite Enfance, le/la directeur/trice de crèche a pour mission la gestion globale d'une crèche collective. Il/elle assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'établissement.

Il/elle encadre l'équipe pluridisciplinaire et coordonne les projets relatifs à la structure.

Il/elle participe au développement de la politique petite enfance sur la commune et développe les relations avec les familles pour améliorer la prise en charge des enfants.

ACTIVITES PRINCIPALES ET TACHES ASSOCIEES

➤ Encadrement l'équipe pluridisciplinaire

- Encadrer le personnel et les stagiaires dans les domaines administratif, organisationnel et pédagogique
- Élaborer les plans pluriannuels de formation du personnel (en collaboration avec le médecin pour la formation continue)

- Accompagner les agents dans l'amélioration de leurs pratiques professionnelles

- **Être garant du projet éducatif**
 - Adhérer au projet d'établissement et veiller à son application dans la structure
 - Veiller au respect des protocoles de fonctionnement par l'ensemble du personnel de l'établissement

- **Assurer la gestion administrative de la structure, avec l'appui de la Direction Petite Enfance**
 - Préparer et participer aux commissions d'attribution des places
 - Participer aux inscriptions des familles et aux points d'information
 - Élaborer et suivre le budget et le bilan d'activité annuels
 - Suivre la facturation

- **Veiller à la bonne prise en charge des enfants**
 - Veiller au bien-être physique et psychique des enfants
 - Garantir leur sécurité
 - Suivre le développement psychologique et sanitaire des enfants
 - Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité
 - Organiser et suivre les consultations médicales
 - Organiser les actions de prévention et d'information en direction des familles
 - Veiller à l'organisation et au déroulement des activités des enfants
 - Transmettre au médecin et au psychologue les observations faites sur le terrain concernant les enfants

- **Participer au développement de la politique petite enfance sur le territoire**
 - Participer aux réunions : de coordination petite enfance, Point information mode d'accueil et avec les services de PMI
 - Entretenir des relations avec l'ensemble des partenaires (DPEJ, écoles, centres de loisirs, CAF, CMPP, etc...)
 - Représenter la structure dans les actions municipales en direction de la population
 - Préparer et participer aux réunions techniques
 - Participer aux coordinations et aux réunions inter-crèches (Conseil de crèches, réunions thématiques)

INTERACTIONS PROFESSIONNELLES ET FREQUENCE

Partenaires en interne

- ✓ Échanges fréquents : équipe pluridisciplinaire de la structure et de la direction, psychologue et médecin.

- ✓ Échanges ponctuels : Centre Médico Psycho Pédagogique, médiathèque, autres services municipaux.

Partenaires en externe

- ✓ Relations ponctuelles : Espace Départemental des Solidarités, Services de Protection Maternelle et Infantile, Centre Thérapeutique du Tout Petit, autres structures médico-sociales chargées du suivi des enfants accueillis, Associations locales, organismes de formation...

COMPETENCES

Savoirs

- ✓ Être titulaire d'un Diplôme d'État de Puéricultrice ou d'Infirmier ou d'éducateur de jeunes enfants.
- ✓ Connaissance du fonctionnement d'une structure et d'un projet d'établissement
- ✓ Principaux courants pédagogiques
- ✓ Développement psychomoteur de l'enfant
- ✓ Signes de maltraitance et procédures à suivre
- ✓ Règles d'hygiène et de sécurité (H.A.C.C.P et les consignes de sécurité incendie)
- ✓ Connaître les besoins fondamentaux des enfants.
- ✓ Maintenir et améliorer ses connaissances par la formation continue.

Savoir Faire

- ✓ Avoir 3 ans d'expérience dans la Petite Enfance ou un rôle d'encadrement dans le secteur médico-social
- ✓ Expérience d'encadrement souhaitée
- ✓ Aptitude au management
- ✓ Savoir animer et conduire une réunion
- ✓ Savoir organiser et piloter une équipe
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique, logiciel Concerto, Coriolis, tableur et texte
- ✓ Capacité à rédiger différents compte-rendu, notes, travaux de recherche
- ✓ Capacité d'analyse

Savoir Être

- ✓ Qualités relationnelles et managériales
- ✓ Goût du travail en équipe
- ✓ Capacité d'analyse et de synthèse.
- ✓ Aptitude à prendre des initiatives.
- ✓ Sens de l'organisation.

CONDITIONS D'EXERCICE

Astreintes téléphoniques de direction sur l'amplitude horaire, réunions occasionnelles en soirée, prise de congés en alternance avec la directrice de l'autre crèche collective fonctionnant en regroupement.

HORAIRES ET LIEU DE TRAVAIL

36 heures sur une amplitude horaire de 7h à 19h ou de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi selon la structure d'affectation.

REMUNERATION ET ACCESSOIRES

Niveau de responsabilité : 04